

GRATTEPANCHE

Le Conseil Municipal
vous présente ses
meilleurs vœux
Pour l'année 2003



Décembre 2002 – N° 31

Grattepanche
et son larris



Le mot du Maire

L'année 2002 devait connaître de grands chantiers sur notre commune, mais les projets, pourtant bien avancés, ont été retardés pour diverses raisons dont l'équipe municipale ne peut être tenue pour responsable...

L'année 2003 sera donc une année chargée en travaux, comme vous le constaterez au fil des pages qui leur sont réservées.

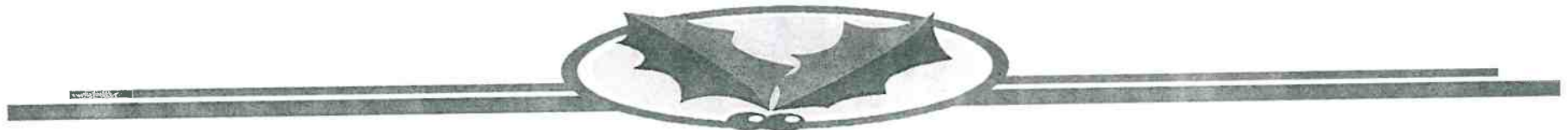
Elle sera aussi une année de réflexion car le Conseil Municipal aura, à moyen terme, des décisions importantes à prendre !

Les débats autour de l'intercommunalité, de nouvelles directives quant à la décentralisation, doivent être ouverts dans l'intérêt de notre village. Les transferts de compétences, la simplification du travail des élus locaux, ne doivent en aucun cas entamer le champ d'action des proches représentants des administrés.

Qui peut préserver l'intérêt communal sinon le maire et son équipe municipale ?

A vous tous, chers concitoyens, chères concitoyennes, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2003, au sein de notre village si bien illuminé en cette période de fêtes.

M. NAVARRE Maurice



La vie de la Commune

Mariages

- GOURGUECHON Michaël et GRICOURT Clémence 01/06/2002
- LECLERC Renaud et COLPAERT Isabelle 29/06/2002
- BOUTVILLAIN David et LECOCQ Marie-Benoîte 07/09/2002

Naissances

- THUILLIER Palmyre Amiens 14/06/2002
- CARON Morgane Amiens 01/07/2002
- VILLIERS Juliette Amiens 01/10/2002

Décès

- VASSEUR Roger Grattepanche 26/06/2002
- LERMURIER Fernande Corbie 24/08/2002
- VERU Germaine Evreux 24/09/2002
- NAVARRE Maurice (dit André) Corbie 24/11/2002

(M. Navarre André a été Conseiller Municipal de 1945 à 1964, puis Adjoint au Maire de 1965 à 1989)

Permis de construire et déclarations de travaux

PERMIS

- | | | |
|---------------------------|------------|--------------|
| - VILLAIN Jean-Luc | 01/07/2002 | Habitation |
| - COMMUNE de Grattepanche | 15/07/2002 | Abri-Terrain |
| - VILLIERS Frédéric | 16/07/2002 | Toiture |
| - CHOQUET Franck | 12/08/2002 | Garage |

D.T.

- | | | |
|---------------------------|------------|-------------|
| - CREDEVILLE Jean-Bernard | 04/03/2002 | Abri-Bois |
| - CREDEVILLE Jean-Bernard | 04/03/2002 | Vélux |
| - BOURDIN Vincent | 04/03/2002 | Abri-Bois |
| - HIVET Raymond | 18/03/2002 | Abri-Bois |
| - DEWEER Georges | 16/05/2002 | Abri-Jardin |

Certificats et renseignements d'urbanisme

- | | | |
|-----------------|------------|------|
| - CAZE Danielle | 25/07/2002 | C.U. |
|-----------------|------------|------|

Cérémonie du 8 Mai 2002



Le Budget 2002

Vous trouverez ci-dessous des extraits des délibérations de l'année 2002 concernant les finances locales.

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les Conseillers ont décidé de reconduire les taux appliqués depuis 1996.

TAXES	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Habitation	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00
Foncier bâti	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00
Foncier non b.	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00
Professionn.	9,20	9,20	9,20	9,20	9,20	9,20	9,20

Remarque : Les Conseils Municipaux successifs n'ont pas augmenté les% depuis 7 ans.



2. COMPTE ADMINISTRATIF 2001 (en francs)

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	740 513,01	-	740 513,01
Recettes	811 067,78	-	811 067,78
Résultat	70 554,77	-	70 554,77
INVESTISSEMENT			
Dépenses	147 358,90	-	147 358,90
Recettes	383 954,37	-	383 954,37
Résultat	236 595,47	-	236 595,47
RESULTAT	307 150,24	-	307 150,24

3. BUDGET 2002 (en euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	39 577
Charges de personnel	32 630
Autres charges de gestion courante	56 783
Charges financières	3 400
TOTAL	132 390
<u>RECETTES</u>	
Impôts et taxes	44 218
Dotations, subventions et participations	72 290
Autres produits de gestion courante	6 154
Résultat reporté	9 728
TOTAL	132 390

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Programmes (Travaux et acquisitions)	22 487
Emprunts	29 088
TOTAL	51 575
<u>RECETTES</u>	
Dotations	9 000
Subventions	5 234
Emprunt	21 350
Résultat reporté	15 991
TOTAL	51 575

→ Détail des programmes d'investissement	
- Toiture Salle des Fêtes	7 000
- Electricité Ecole	1 100
- Construction Bâtiment Terrain de Sport	14 387
TOTAL	22 487

Travaux communaux

ECOLE

Durant les vacances de février, les travaux de remise en peinture du couloir ont été réalisés par l'employé communal. Durant les vacances de la toussaint, l'électricité du préau a été refaite intégralement à neuf afin de mettre en conformité et en sécurité cette installation devenue vétuste. Le financement a été réalisé grâce à une subvention de 45% accordée au titre de la répartition de la dotation globale d'équipement.

SALLE DES FETES

La toiture est toujours en attente de réfection car nous n'avons pas encore toutes les subventions. Seule, la subvention de près de 50 % nous est allouée au titre des travaux d'intérêt local.

RUELLE

Avec des matériaux de récupération, un gravillonnage a été réalisé afin d'assainir le passage délicat du virage.

HANGAR

Un ravalement complet de la façade a été effectué par l'employé communal.

EFFACEMENT DE RESEAU

La 1^{ère} tranche d'effacement des réseaux électrique et téléphonique dont vous trouverez le plan ci-contre, interviendra en 2003, si toutefois d'autres projets classés prioritaires car liés à d'autres travaux ne la reportent pas comme pour 2002.

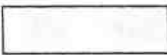


Le Syndicat Intercommunal pour l'Energie dans la région du Sud Amiens apporte une aide de 80% pour l'effacement du réseau électrique et de 30% pour l'éclairage public. Le Conseil Général alloue une subvention de 20% (compte-tenu du plafonnement par mât) pour l'éclairage public. A noter que l'effacement du réseau de télécommunications ne bénéficie d'aucune subvention et représente à lui seul une lourde charge pour notre commune.

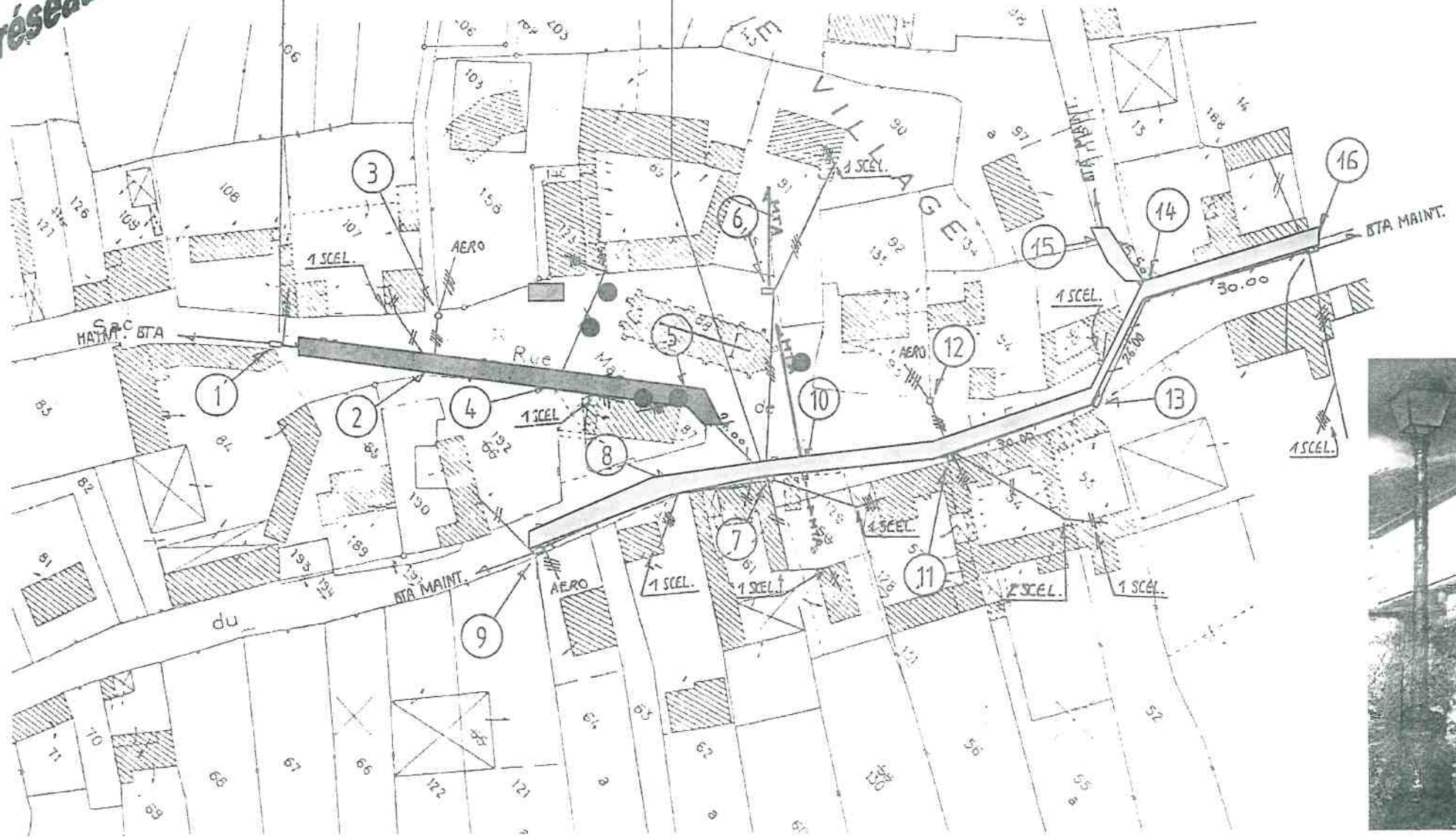
Participation communale :

Effacement du réseau électrique	11 990 € HT
Effacement du réseau de télécommunication	21 051 € HT
Eclairage public	<u>14 630 € HT</u>
COUT TOTAL	47 671 € HT

Effacement du réseau électrique

DEPOSE
BT 3 x 70 + 54.6 + 16

-  Matériel identique à l'existant
-  projecteur
-  Mat faulti + EP 140



Autres travaux communaux

TERRAIN DE SPORTS ET LOISIRS

Confronté au problème que représentent la recherche, la location et l'installation de barnums et par mesure de sécurité, le Conseil Municipal a opté pour la construction d'un abri d'une superficie de 160 m² pour un coût de 12 800 € TTC.

La mise en place de barrières devant le portillon côté chemin sera effectuée afin de préserver cet accès et éviter le passage des engins à fort tonnage qui empruntent le parking plutôt que le chemin. Une poubelle a été installée à l'entrée du terrain.

RESEAU D'EAU

Nous sommes actuellement en contradiction avec le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) en ce qui concerne le renforcement de la rue de Saint-Sauflieu.

La DDE refuse la délivrance du permis de lotir visant la parcelle rue de St-Sauflieu pour insuffisance de débit d'eau. Le Conseil Municipal demande au SIAEP de bien vouloir boucler le réseau existant par la pose d'un tuyau entre la route d'Oresmaux et celle de St-Sauflieu, en empruntant le chemin qui les relie.

Le SIAEP refuse la prise en charge de la dépense considérant qu'il s'agit d'une extension et maintient que le renforcement doit être opéré sur l'existant même s'il entraîne un surcoût important compte tenu des travaux de voirie. A suivre...



VIRAGE RUE D'ESTREES

Devant le transformateur, des barrières vont être installées afin d'empêcher divers engins de virer trop court et de dégrader le bordurage, l'engazonnement et les plantations.

MARE

Grâce à la récupération de matériaux de voirie, la promenade autour de la mare a été gravillonnée à nouveau.

CALVAIRE ROUTE D'ESTREES

Le belvédère a subi une opération de débroussaillage. La vente du bois récupéré servira à financer en partie les travaux pour effectuer un branchement d'eau au cimetière.

FLEURISSEMENT

Depuis quelques années, la Municipalité accentue son effort pour fleurir le village... Cela permet de créer un cadre de vie plus agréable que tout le monde apprécie. Nous souhaiterions maintenant installer, sur un espace vert de notre village, une ancienne charrette en bois... Si vous connaissez quelqu'un qui pourrait en faire don à la Commune, je vous remercie d'avance de nous contacter.

La carte communale

LA NOUVELLE LOI S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbains)

- Elle organise le fonctionnement de l'agglomération dans une logique de développement durable et de cohérence.
- Elle favorise la meilleure utilisation possible de l'espace.

L'article 1^{er} de la loi S.R.U. définit le cadre général.

3 grands principes :

- principe d'équilibre
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale
- principe de respect de l'environnement

3 outils nouveaux :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale : S.C.O.T.
- Le Plan Local d'Urbanisme : P.L.U.
- La Carte Communale

Notre périmètre constructible (ou Marnu) arrivant à terme, l'élaboration d'une carte communale a été envisagée par le Conseil Municipal afin d'agrandir raisonnablement notre zone d'habitations. Bien plus technique et plus stricte, se rapprochant beaucoup d'un plan d'occupation des sols, elle a aussi un coût évalué à environ 15 000 euros. Ce coût a été prévu dans les dépenses de fonctionnement de notre budget. L'année 2003 sera consacrée pour une grande partie à cette étude en partenariat avec la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement)



L'accueil des nouveaux habitants...



Dix nouvelles familles étaient invitées à se présenter, à découvrir les attraits de leur commune d'accueil et surtout à sympathiser avec les personnes présentes autour du « verre de l'amitié ». Malheureusement, seules quatre familles ont répondu favorablement à cette invitation, démontrant ainsi l'intérêt qu'elles portent à notre village.

M. le Maire a présenté le Conseil Municipal au grand complet... Mme la Présidente du Syndicat Scolaire ainsi que les responsables des associations (ASPEG et Comité des Fêtes) ont présenté leurs activités au cours de l'année écoulée.

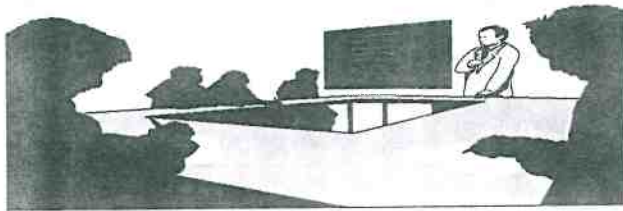


Ce fut également l'occasion de remercier M. Ourdouillie Eric qui, après 10 années de bons et loyaux services, a obtenu un poste sous contrat à durée indéterminée à l'A.S.C. (Amiens Sporting Club). Le Conseil Municipal se félicite d'avoir maintenu cet agent sur un emploi occasionnel jusqu'à l'opportunité d'une embauche.

S.i.v.o.m.

Le SIVOM de Boves a confié à la Direction Départementale de l'Équipement l'étude de programmation des travaux de voirie et d'entretien.

C'est ainsi qu'un rapport d'analyse décrit la nature des travaux, leur caractère prioritaire et l'estimation sommaire après visite de leurs ingénieurs dans les communes.



Concernant notre village, la Rue d'Oresmaux qui présente des dégradations importantes dans sa partie urbaine, a été classée « urgente » afin d'éviter à plus long terme une réfection complète de la chaussée.

Le bordurage de la Rue de Rumigny, suite à l'extension urbaine, est placé en seconde position.

Dans le cadre des travaux d'entretien, la liaison Grattepanche-Saint-Sauflieu et la partie urbaine de la Rue de Saint-Sauflieu, compte-tenu de leur état d'usure, sont prioritaires.

Les demandes de réalisation de ces travaux ont été déposées auprès du SIVOM.

Les emplacements des arrêts de bus ont été matérialisés sur la chaussée et un passage piétons a été mis en place au niveau de la mairie, afin de protéger la traversée des utilisateurs des bus, notamment les enfants fréquentant le collège.

S.i.s.a.

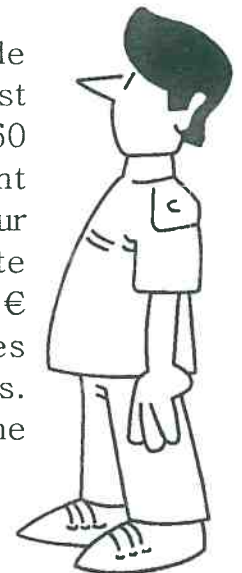
La liste d'attente des patients désireux de bénéficier des services du S.I.S.A. (Syndicat Intercommunal de Soins à domicile) est longue...



La D.D.A.S.S. (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) financent 39 lits sur les 45 qu'elle autorise. Afin de pallier à cette différence, une cotisation de 0,76 € (5 F.) par habitant est réclamée aux Communes adhérentes.

Trois Communes ont souhaité quitter le Syndicat qui, lors de sa dernière assemblée générale, s'est opposé à leur départ. La logique voudrait que la volonté du S.I.S.A. d'obtenir de la part de la D.D.A.S.S. un financement plus conséquent, ne soit pas entamée par une décision qui entraînerait une baisse de la population. L'esprit de solidarité doit être respecté...

Un nouveau service est en cours de création : les auxiliaires de vie. Ce projet est déjà bien avancé. Les personnes de plus de 60 ans ou handicapées pourront probablement bénéficier de la prestation d'une auxiliaire pour la préparation des repas, pour la toilette quotidienne... La participation sera de 3,10 € par heure pour chaque bénéficiaire. 5 postes d'auxiliaires à temps plein seraient pourvus. Pour tout renseignement, contactez Mme BINET, infirmière coordonnatrice au...



03.22.09.58.11

Communauté de Communes

M.A.R.P.A.

L'acquisition du terrain a été réalisée par la commune de Saint-Sauflieu pour l'implantation de la future Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées. Ce projet enthousiaste au demeurant semble désormais souffrir d'un ralentissement au sein de la mutualité sociale agricole.

Domage lorsqu'il suffit de penser à nos aînés qui séjournent actuellement en maison de retraite en une ville éloignée et qui seraient ô combien heureux de profiter d'une structure à proximité de leur ancienne résidence.

ASSAINISSEMENT

Le dossier d'enquête publique est clos. L'assainissement individuel est maintenu sur notre commune. Il reste à prévoir un dispositif d'entretien.

DECHETTERIE

Le compost criblé semble satisfaire de nombreux citoyens et le dépôt important a très vite diminué. Il est à la disposition gratuite des communes et des habitants.

FLEURISSEMENT

Depuis quelques années, la Municipalité accentue son effort pour fleurir le village... Cela permet de créer un cadre de vie plus agréable que tout le monde apprécie. Nous souhaiterions maintenant installer, sur un espace vert de notre village, une ancienne charrette en bois... Si vous connaissez quelqu'un qui pourrait en faire don à la Commune, je vous remercie d'avance de nous contacter.

RANDONNEES PEDESTRES

Les dates retenues pour les randonnées de l'année prochaine sont les suivantes :

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| ▪ GRATTEPANCHE | 6 AVRIL 2003 |
| ▪ RUMIGNY | 1 ^{er} MAI 2003 |
| ▪ ESTREES SUR NOYE | 1 ^{er} JUIN 2003 |
| ▪ HEBECOURT | 6 JUILLET 2003 |
| ▪ REMIENCOURT | 14 SEPTEMBRE 2003 |
| ▪ SAINT-SAUFLIEU | 5 OCTOBRE 2003 |

Le Jardin des lucioles

Lors de l'édition du bulletin de la Communauté de Communes de décembre 2001, un concours avait été lancé sur le nom à donner à la crèche, cinquante six propositions ont été enregistrées. Le choix de la commission s'est porté sur « Le jardin des Lucioles ».

La Caisse d'Allocations Familiales a augmenté la capacité d'accueil des enfants, autorisant la crèche à prendre en charge jusqu'à 22 enfants.

Par ailleurs la C.A.F. a revu son barème à la baisse en faveur des familles et instaure une tarification unique et à l'heure, supprimant la notion de halte-garderie, et la remplaçant par la crèche « multi-usage » ouverte du lundi au vendredi de 7 H. à 19 H.

Le barème prend en considération :

- les revenus
- la situation familiale
- le nombre d'heures de présence de l'enfant.

Toutes les familles fréquentant actuellement cet établissement ont vu leur facture baisser considérablement.

La Directrice Mademoiselle MAILLE Odile et la Directrice Adjointe Madame LEGRIS Christelle sont à votre écoute au 03-22-42-34-81 aux jours et horaires ci-dessus pour toute inscription ou demande de renseignements.



Halte Garderie
19 Route Nationale
80680 HEBECOURT



Syndicat Scolaire de

Chaque année, au mois de juillet, un centre aéré est organisé autour des trois communes, Grattepanche – Rumigny – Hébecourt.

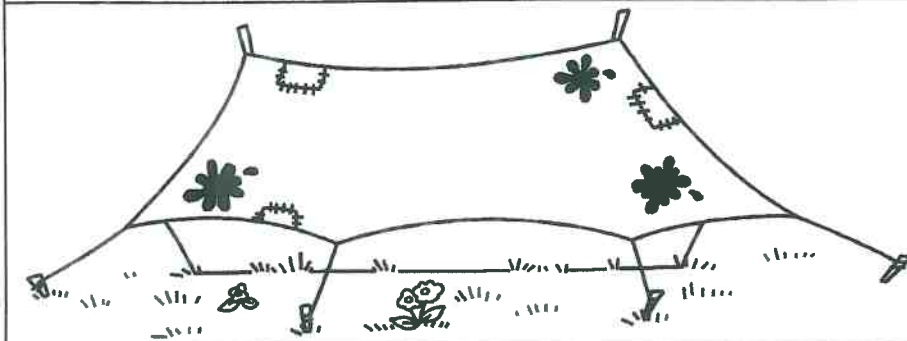
De nombreuses activités, sorties ont été proposées ainsi qu'une semaine en camping. Pour l'année 2002, 73 enfants ont été accueillis.

La fréquentation fut la suivante :

15 enfants résidant à Grattepanche
34 enfants résidant à Rumigny
14 enfants résidant à Hébecourt
10 enfants de l'extérieur

Je remercie tout spécialement le Président du Comité des Fêtes pour sa participation financière auprès des familles dont les enfants ont fréquenté le centre aéré.

Denise Bournazel



Grattepanche - Rumigny - Hébécourt



Pour l'année scolaire 2002-2003, 99 enfants (dont 25 Grattepanchois) sont scolarisés dans les trois communes :

Maternelle – Hébécourt
⇒ 27 enfants

Grande Section et C.P. – Rumigny
⇒ 28 enfants

C.E. 1 et C.E. 2 – Grattepanche
⇒ 21 enfants

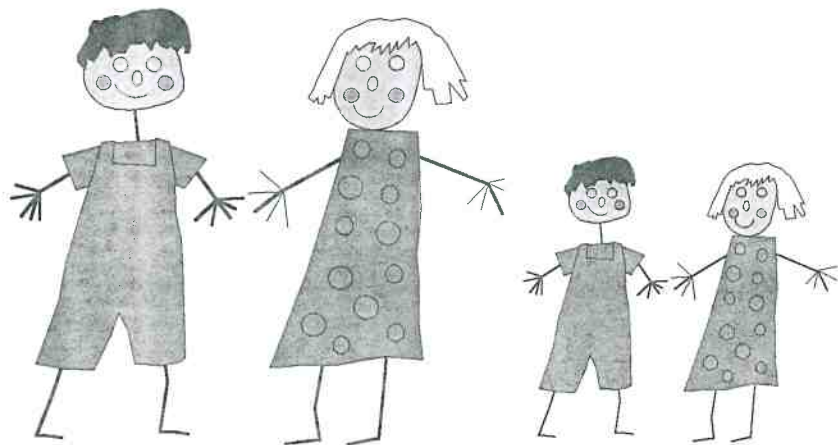
C.M. 1 et C.M. 2 – Rumigny
⇒ 23 enfants

Le Syndicat offre de nombreux services où rien ne manque.

Le matin, garderie à RUMIGNY à partir de 7 h 30 et le soir, jusque 18 h 30.

Quatre fois par jour le bus du regroupement pédagogique remplit sa mission en transportant les enfants entre les 3 villages.

Un mot sur le grand bus ⇒ Peu après son acquisition en mars 2001, le grand bus a connu des problèmes mécaniques importants. Actuellement, une procédure est en cours devant le tribunal compétent à l'encontre du vendeur.



La cantine connaît un succès grandissant : chaque jour, 50 enfants (dont 18 petits) fréquentent celle-ci.

Devant le nombre croissant d'enfants, deux services sont nécessaires.

Le service de cantine est assuré par le personnel du syndicat.

Un hommage que nous lui devons bien !!!

Syndicat Scolaire de

Je suis venue vous dire « Salut ! »

Josiane Barreau, la directrice de l'école met un terme à sa carrière : les anciens élèves, les élèves, les élus du regroupement pédagogique ont tenu à lui montrer leur gratitude.

Vingt et un ans d'enseignement dans la commune, ça ne passe pas inaperçu. De dix à trente-deux ans, nombre de ceux qui ont été ses élèves avaient tenu à être présents à la fête organisée à l'occasion du départ à la retraite de Josiane Barreau, la directrice de l'école.

« Vous m'avez appris à lire, à écrire, et même à rire. »

Auroré qui a vingt-trois ans a préparé un poème tout simple mais ô combien émouvant : « Madame Barreau, vous m'avez appris à lire, écrire et même à sourire. » Sébastien, 30 ans, le boulanger de Saint-Sauflieu, a totalement oublié la rigueur ou même la sévérité dont certains élèves se souviennent encore.

Marie, mère de six enfants qui ont tous passé un temps dans la classe de Madame Barreau (personne n'ose l'appeler Josiane), confie : « Elle savait ce qu'elle voulait pour ses élèves, elle leur communiquait son enthousiasme et savait faire apprendre ».

Josiane Barreau est arrivée à Rumi-gny en 1981, elle quitte le village en 2002. Très républicain, François Delécolle, le maire du village, tout en rappelant le respect dû à la fonction, appela l'assemblée à reconnaître ce corps de « hussards de la République » à la noble mission dont elle faisait partie. « Arrivée à Rumi-



Les élèves de Josiane Barreau étaient « toute sa vie », ils le lui rendent bien.

gny dans une vague rose, c'est une vague bleue vous emmène ».

Josiane Barreau aurait aimé chanter, mais, « pour faire plaisir à ses parents », à quinze ans, elle fait le choix d'entrer à l'EN (École normale). Et ses élèves de raconter qu'outre les souvenirs du calcul mental, des dictées et autres exercices barbares, ils se souvenaient très bien des cours de chants. Lors de ses remerciements, c'est sur l'air d'une chanson de Michel Sardou, qu'elle dira à tous : « Je suis venue vous dire Salut », sans oublier de souligner

que jusqu'au bout : « L'éducation de vos enfants, c'était ma vie ».

Outre les compliments sur sa méthode de travail, son adaptation aux diverses réformes, Josiane Barreau a reçu comme le veut l'usage une multitude de cadeaux. De ses collègues d'abord, puis des élus : une pergola à monter dans son jardin à Boves où elle se retire. Peut-être que parmi les fleurs et plantations, Josiane sera accompagnée par « ch'La fleur et l'Sandrine » que lui ont offerts les parents d'élèves.



Josiane Barreau, vingt et un ans d'enseignement dans la commune.

Grattepanche - Rumigny - Hébecourt



*Les membres du Syndicat vous souhaitent de
bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent
ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs vœux pour
l'année 2003.*





Comité des Fêtes

Nos activités en 2002

Février : Repas «Fondue franc-comtoise »

Avril : Chasse à l'œuf

Avril : Repas des Aînés à « La Belle Epoque »

Juin : Fête locale - Rêderie

Juillet : Feu d'artifices à Hébécourt - Jeux

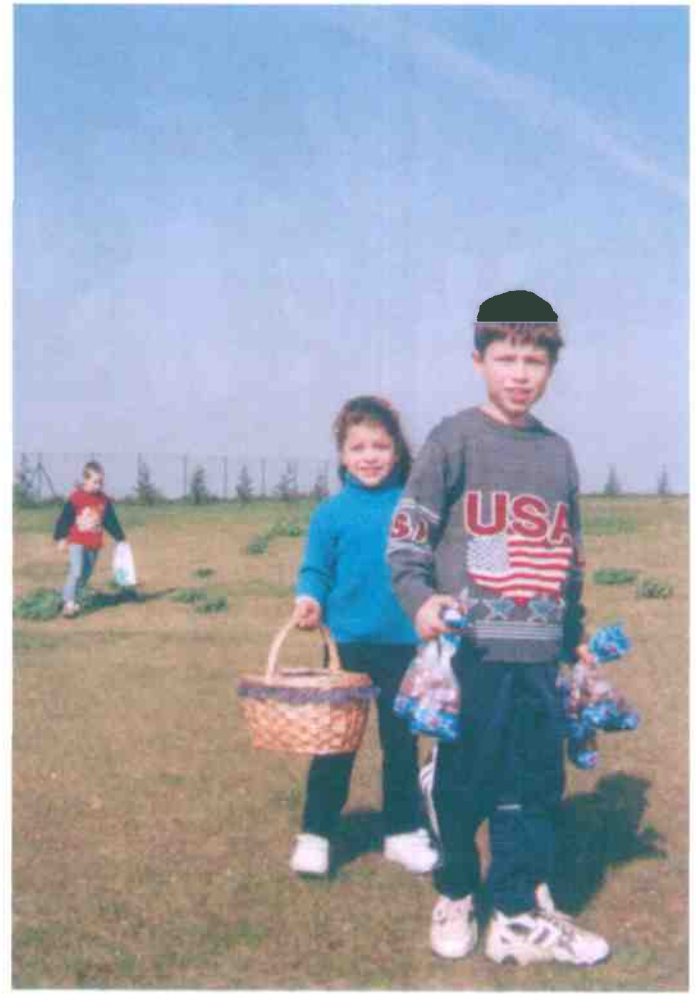
Octobre : Loto Novembre : Concours de manille

Décembre : Arbre de Noël (avec le clown COCO)

Tee-shirt avec
le logo du Comité
1 => 8 € 2 => 15 €
S'adresser à Mme ROGER
ou à la mairie



Comité des Fêtes
Grattepanche



C
H
A
S
S
E

A

L'
O
E
U
F



Comité des Fêtes
Grattepanche

Comité des Fêtes

Festivités prévues en 2003

Février : Repas - Soirée «Saint-Valentin »

Mars : Repas des Aînés

Avril : Chasse à l'œuf

Mai : Concours de boules

Juin : Fête locale

Juillet : Feu d'artifices à Rumigny - Jeux

...



Noël 2001 - Distribution de cadeaux en charrette



Repas des Aînés - «La Belle Époque »



Pour Noël, le village s'illumine

Un concours des maisons décorées, comme des maisons fleuries

Puis de plus en plus d'habitants ont eu l'envie de décorer leur maison. L'an dernier, en 2001, sur quatre-vingt-dix habitations recensées dans la commune, pas moins de quarante-cinq se sont parées de guirlandes lumineuses. « Chaque soir, des dizaines de voitures venaient se garer dans le village et les visiteurs étaient particulièrement intéressés. Ils découvraient un village que ses habitants avaient entièrement transformé pour les fêtes de fin d'année. Il faut dire que nous avons lancé un concours. »

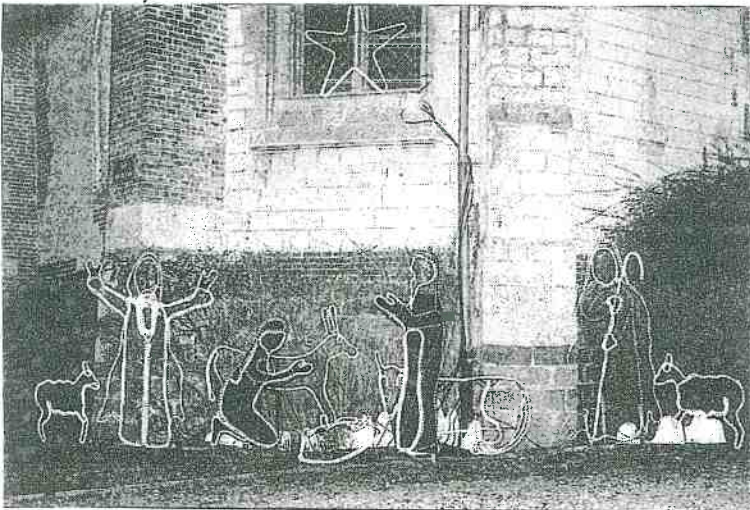
Ce concours des maisons décorées se fait un peu à la manière d'un concours des maisons fleuries. Le jury passe dans le village et établit un classement où l'on tient compte de l'originalité du décor et de son expression artistique.

« Pour cette année 2002, on peut dire que le comité des fêtes a mis les bouchées doubles ». En plus du concours des décorations des maisons individuelles, le comité des fêtes renforce les illuminations sur les lieux publics (places et bâtiments).



LA CRECHE

De l'atelier de Denis Navarre sortiront de nouveaux décors pour le plaisir des yeux. Grattepanche, c'est le village du Père Noël, des nombreux visiteurs y sont attendus cette année.



son atelier, Georges Dewer, ne compte pas son temps pour réaliser des décors de Noël. Ces derniers représentent cloches, Père Noël et bonhommes de neige qui seront fixés aux arbres ou aux pylônes dans le village.

L'atelier de Denis Navarre s'est transformé en un vaste chantier. De ses mains sortent les éléments de la crèche, fontaines, anges et étoiles de Noël. Ce sont des dizaines de mètres de fer à béton qui sont mis en formes, soudés et recouverts d'autant de longueurs de guirlandes lumineuses pour devenir les plus grands des décors.

**Courrier
picard**

Téléthon

La première participation au Téléthon au profit de l'Association Française contre les myopathies fut un succès.

Le bilan est plus que satisfaisant.

Le concert a rapporté 465 € et les boissons chaudes, 125 €.

Pour les 3 Communes, la collecte globale s'élève à 4 824 €.



Le calvaire Rue d'Estrées



La Commune et l'ASPEG ont contribué à rénover le calvaire situé Rue d'Estrées. Le crucifix est un don des frères de l'École de la Salle d'Amiens. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Coquelle d'Ailly sur Noye. Une inauguration a réuni une bonne partie de la population au mois de juin 2002.

Beaucoup de monde, ce soir, dans les rues de Grattepanche, le vendredi 14 juin.

Les habitants visitent les 2 calvaires restaurés par des bénévoles. Pour certains, c'est peut-être l'entretien du patrimoine, pour d'autres un acte de foi. Que tous soient remerciés pour le nettoyage des abords, la ferronnerie, la recherche des Crucifix.

Tous se sont ensuite retrouvés à la Salle des Fêtes pour un verre d'amitié.



A.S.P.E.G

Monsieur et Madame LEFLOT, Monsieur et Madame HANIN, ont rédigé, après avoir rassemblé bon nombre d'informations, un ouvrage de 92 pages « GRATTEPANCHE VILLAGE PICARD », sur l'histoire de notre commune.

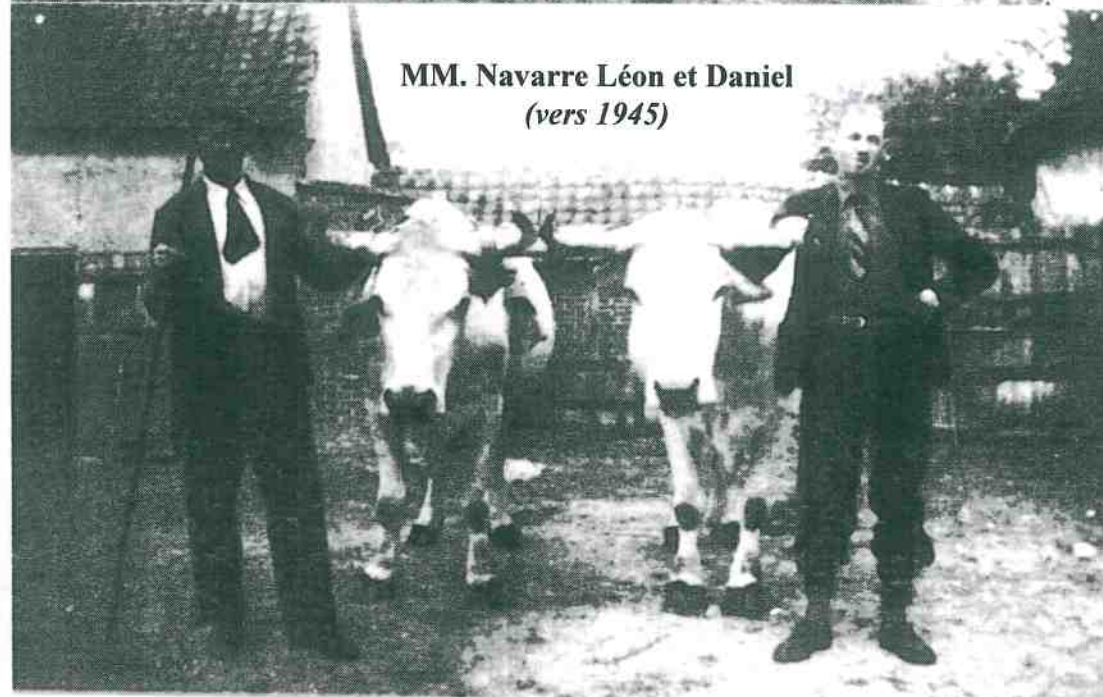
Cet ouvrage imprimé gracieusement à 250 exemplaires et vendu 50 F. au seul bénéfice de l'association, nous a permis de participer, pour moitié avec la commune, à la restauration du calvaire de la Rue d'Estrées-sur-Noye.

A ce jour tous les exemplaires ont été vendus, aussi, avant d'envisager une nouvelle impression, il est nécessaire de tenir compte des remarques qui ont été faites sur la première mouture, et d'y ajouter toutes les informations recueillies depuis.

Si vous possédez de vieilles photos, si vous pouvez apporter un témoignage, si vous avez connaissance de documents se rapportant à Grattepanche, etc... vous pouvez contacter l'un des membres de notre association ou le secrétariat de mairie.



Scène de battage (vers 1930)



MM. Navarre Léon et Daniel
(vers 1945)

Exemple : Ces 2 photos prises à Grattepanche il y a plus de 50 ans... qui nous ont été transmises par un de nos administrés sur Internet.

Les calvaires retrouvés

Calvaire situé Rue d'Estrées



Restauré en 2002

par la Commune de GRATTEPANCHE
et l'ASPEG (Association pour la Sauvegarde du
Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois)

Le Christ a été offert par la Communauté des frères
de l'Ecole de La Salle (Amiens)

Le Christ a été restauré par M. Navarre Denis

« Ils sont les forces du passé, parties de notre patrimoine, la réfection et l'entretien des calvaires suscitent un intérêt particulier pour notre commune » explique Maurice Navarre, maire de Grattepanche. Et cet intérêt n'a pas semblé vain, ce vendredi soir : ils étaient une soixantaine à s'être déplacés, habitants de la commune, de tous âges, pour observer les travaux réalisés au calvaire de la rue d'Estrées-sur-Noye, un calvaire placés sur un belvédère, juste en face de la « Montagne des Grés », le magnifique coteau calcique du larris de Grattepanche.

Une plaque indique le nom de son donateur : M. Auguste Drevelle, en 1837 ; le calvaire avait été restauré par la famille du donateur, en 1922. Puis laissé à l'abandon, tombé, plié,



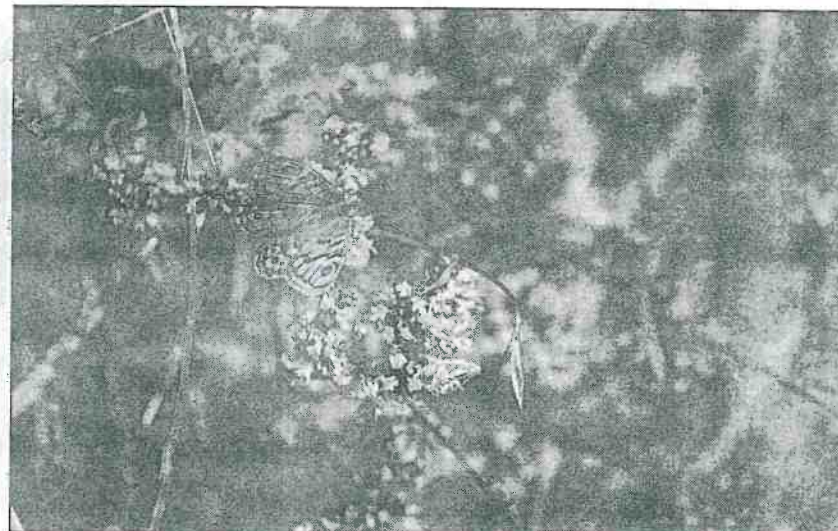
Grattepanche retrouve ses calvaires : un patrimoine désuet peut-être, mais ô combien important pour ses habitants. Ils sont les témoins d'une époque et la mémoire de gens disparus.

il s'était trouvé enfoui sous la végétation et les ronces.

Remis à jour et redressé il y a environ deux ans, il s'est refait une jeunesse. Le Christ qui l'orne a été gracieusement fourni par les frères de l'école de La Salle. La municipalité et l'ASPEG (Association de sauvegarde et de protection de l'environnement grattepanchois) ont partagé les frais de remise en état et les bonnes volontés ont fait le reste.

Ailleurs, sur la route de Rumigny, un calvaire marque le croisement avec la route de Sains-en-Amiénois. Il a été remis en état il y a trois ans par l'association Foi et pèlerinage.

Le père Stan, curé de Conty et prêtre de la paroisse, participait, a béni les deux calvaires, qui ont retrouvé leur mystique vocation.



► À la chasse aux papillons

Pas besoin d'être un entomologiste averti pour admirer les papillons de jour. Un peu de soleil sur un talus fleuri et c'est le bonheur de rencontrer ces lépidoptères dont les ailes sont faites d'écaillés minuscules de toutes les couleurs.

Butinant de fleur en fleur, ils brillent de tout leur éclat pour le plaisir des yeux comme ce spécimen que l'on rencontre souvent sous des ciels plus méditerranéens.

L'école... en 2002



Grattepans
Rumigny
Hébécourt



Sortie à Compiègne



Exposition



Leçon d'instruction civique



Piscine Vallauris



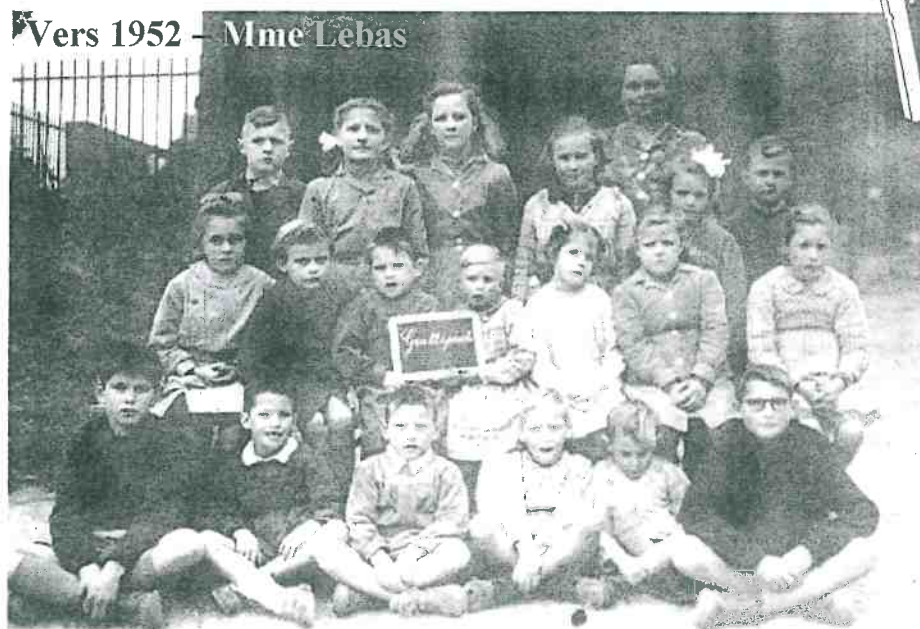
Rétro - Ecole de Grattepanche



Vers 1947 - Mme Vibert



1957 - M. Lagardère



Vers 1952 - Mme Lebas



Vers 1963 - Mme Blin

Une aubade en l'honneur de la future retraitée a été suivie par un public attentif...

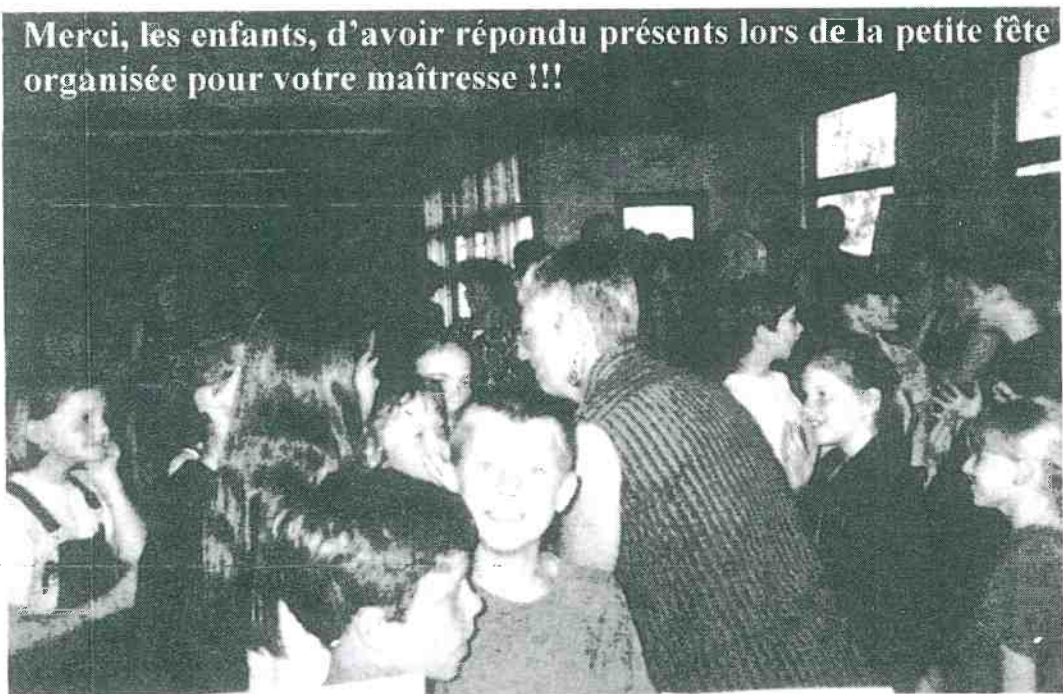


Bonne retraite...

Elèves actuels ou anciens, parents, amis ou élus...
Tous ont été unanimes pour reconnaître sa compétence. Merci, Mme Barreau...



Merci, les enfants, d'avoir répondu présents lors de la petite fête organisée pour votre maîtresse !!!



Voyage à EuroDisney

Le voyage organisé par le Comité des Fêtes et la Commune, a permis à 38 personnes de passer un dimanche agréable dans le Parc ou dans les Studios d'Eurodisney.

Alors que la majorité des gens avait choisi le parc afin de se (re)plonger dans le merveilleux monde de Disney en retrouvant avec grand plaisir les personnages qui nous ont fait tant rêver quand nous étions petits...

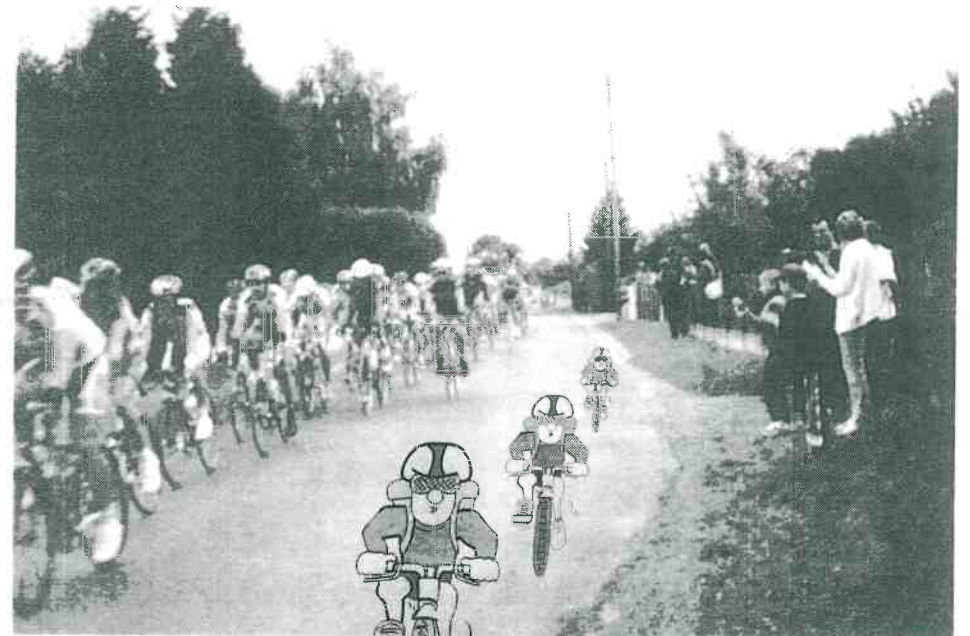
Les autres, fervents de sensations fortes, ont préféré les studios où ils ont pu devenir acteurs le temps d'un film, et assister à des spectacles à leur couper le souffle.

A 20 heures, les deux groupes se sont retrouvés dans le parc ; à 22 heures tous ont été ravis par la parade du soir, pleines de couleurs fantastiques.

La journée s'est soldée par un feu d'artifices gigantesque.

Betty R.

Tour de la Somme



Une nouvelle fois, le Tour de la Somme a traversé notre commune.

Vous avez été nombreux à participer à la sécurité des cyclistes en respectant le stationnement.

Les encouragements n'ont pas manqué tout le long de la traversée du village !!!



Société de chasse

Cette saison 2002-2003 sera à marquer d'une pierre noire ; nous avons eu à déplorer la perte de 4 de nos plus anciens sociétaires : MM. Vasseur Roger, Detourné Michel, Reusse Bernard et Brioy Guy.



Si le gibier était au rendez-vous le jour de l'ouverture, il fut beaucoup plus difficile à approcher et nombre de nos « nemrods » ont eu la malchance de rentrer plusieurs fois bredouilles, ce qui n'a pas altéré la bonne ambiance de toutes parties de chasse : témoin, le nombre de chasseurs venant raconter leurs exploits à « la détente », que ce soit le midi ou le soir.

Ce bon climat a été, une nouvelle fois vérifié lors du désormais traditionnel « repas du cochon » de début novembre, puisque pas moins de 130 repas ont été servis par nos habituelles bénévoles.



Ne doutons pas que malgré une certaine déception de certains quant au gibier dans les gibecières, nos sociétaires sauront se retrouver dès le début mars pour le comptage qui marquera le début de la prochaine saison tout en nous donnant de précieuses indications sur l'évolution du gibier.

J.-B. L

Les échos

du terroir

Examen du permis de chasser : du nouveau

DEPUIS le début de l'année 2002, quelques changements ont été apportés au déroulement de l'examen du permis de chasser. En effet, les candidats inscrits à cet examen doivent obligatoirement assister à une formation pratique et théorique avant de se présenter à l'examen théorique final. Par ailleurs, l'examen théorique comporte désormais deux questions éliminatoires portant sur la sécurité. Ainsi, un candidat ayant obtenu 20/21 est éliminé si son erreur porte sur l'une des deux questions éliminatoires. C'est donc pour palier cette nouvelle difficulté que la formule obligeant les candidats à se présenter à un examen blanc a été adoptée. Cependant, les premières statistiques montrent que le taux

de réussite est en baisse dans la Somme. Les questions éliminatoires n'expliquent que partiellement la situation. En effet, les examinateurs ont pu constater un certain manque de motivation de la part de nombreux candidats. Certains même avouant fièrement n'avoir jamais ouvert le livre préparant à l'examen. Enfin, les textes de lois stipulent qu'à partir de janvier 2003, l'examen va se trouver encore modifié. Les formations pratiques et théoriques seront bien évidemment maintenues mais l'examen comportera à la fois une épreuve théorique et pratique. Rappelons à cet effet que les formations ne remplacent en aucun cas le travail personnel de chacun.

D. Delattre

La Pigeonnière



Un championnat de France à Grattepanche ?

Les tireurs profitent de la diversité des installations qu'offre la Pigeonnière. « Même si les stands de tir sont assez nombreux dans la région, avec ses dix parcours de chasse, ses trois fosses de skeet olympique et son parcours de tir au sanglier sur

Les 6 et 7 avril 2002, a eu lieu la deuxième sélection nationale de compact-sporting afin de retenir les 24 meilleurs tireurs qui ont formé l'Équipe de France.

144 concurrents ont participé à cette compétition, à raison de 200 plateaux chacun !!!

L'épreuve était de taille et le spectacle à la hauteur...



cible mobile, la Pigeonnière, est le centre le plus important au nord de Paris », confie Richard. « Près de quatre-vingt-dix pour cent des tireurs sont chasseurs. Le reste est constitué de tireurs sportifs : des compétiteurs ou d'anciens chasseurs qui prolongent leur plaisir ».

La consécration du stand de tir de Grattepanche est venue en avril dernier, lorsque les Gaffet ont accueilli

la seconde manche de sélection en vue de la constitution de l'équipe de France de compact sporting.

« C'était la première fois que les meilleures gâchettes de France et parmi elles plusieurs champions du monde, d'Europe et de France dépassaient Paris pour disputer une manche de cette compétition ».

En ce moment, les sélectionnés sont aux championnats d'Europe à Moscou. Après l'organisation de cet-

te manifestation qui avait même vu la présence de responsables de la fédération russe venus tester l'organisation, Richard Gaffet espère qu'à partir de 2004, la Fédération française de ball-trap ouvrira une fenêtre de tir pour organiser les championnats de France à Grattepanche. Sandra, l'épouse de Richard, Régis et Nicole, ses parents, sont prêts à relever le défi.

Richard Gaffet, sélectionné en équipe de France

À 30 ans, Richard Gaffet a déjà un excellent palmarès. Champion de ligue junior à 17 ans, il poursuit une carrière de tir sportif. Avec ses obligations professionnelles, il n'a plus le temps de chasser, ni même de beaucoup s'entraîner.

Du 19 au 21 juillet dernier, il a disputé les championnats de France de compact-sporting. Avec 191 plateaux sur 200, il termine second en première série et quatrième au scratch. En 2001, il avait terminé premier.

Sa plus belle saison, est sûrement celle de 1998. « Sélectionné en équipe de France, il n'y est resté que dix minutes », soupire son épouse en plaisantant.

Quatre jours après les championnats de France, il devait aller en Angleterre pour une compétition internationale. Il déclarait forfait, il se devait d'être présent à Grattepanche où il organisait un grand rendez-vous de tireurs. Deux mois plus tard, il devait aller avec l'équipe de France, disputer les championnats du monde à San Diego (Texas). Souffrant la veille du départ, il devait à nouveau déclarer forfait.

« Il est difficile de mener de front une carrière sportive de haut niveau et en même temps une carrière professionnelle ». À l'activité du stand de tir, il y a aussi celle d'armurier. Les réglages de



Courrier picard

Le propriétaire de la Pigeonnière a du mal à concilier sa passion pour le tir avec sa vie professionnelle.

fusils ou les révisions se font souvent dans l'urgence. Lui-même depuis huit ans ne prend plus le permis de chasse.

Compétition inter-villages le 15 septembre

« Lorsque l'on me dit que j'ai de la chance de tenir un stand de tir, que je peux m'entraîner à volonté, je souris. Cela fait près de trois semaines que je suis rentré des championnats de France, je n'ai pas tiré une seule cartouche ».

Actuellement, Richard se sent prêt à organiser les championnats de France « À partir de 2004 », ceux de 2003 étant déjà réglés. Le 15 septembre, la Pigeonnière organise une compétition inter-villages. Vingt équipes de cinq tireurs dont un non-licencié. « C'est une compétition très conviviale ».

Ecole de chasse

Jéléthon

Grattepanche - Rumigny - Hébecourt



Félicitations à Alexandre Tranchard qui a remporté la course pédestre avec une avance conséquente sur les autres concurrents !!!

L'union fait la force ! C'est ainsi que le premier téléthon organisé sur les trois communes fut une réussite...

Sous la houlette de Bernard Galtier, les comités des fêtes, l'école, le club de ping-pong d'Hébecourt et, à Rumigny, le club de foot, les clubs de gym, la société de chasse, le club des aînés... ont déployé toute leur énergie pour récolter une somme de 4 824 euros, qui a été reversée à l'Association Française contre les myopathies. Remercions également les 3 concertistes Didier Hollexile, Marie-Dominique et Jocelyn Loyer, ainsi que la championne triathlète Christine Hocq, la chanteuse de variétés Morqane et le groupe Roadhouse qui a enchanté les nostalgiques des années « Rock ».

Liste électorale

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins. Pour pouvoir voter à partir de mars 2003, la date limite d'inscription est le 31 décembre 2002.

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs (Plus de 18 ans), jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit :

⇒ Soit de se présenter personnellement à la mairie.

⇒ Soit de formuler sa demande par correspondance, sous pli recommandé.

⇒ Soit de donner un pouvoir écrit à un tiers (mandataire) qui procédera aux formalités d'inscription auprès de la mairie.

Remarque : Les jeunes gens ayant (ou qui auront) 18 ans au 31 décembre 2002 sont automatiquement inscrits sur la liste électorale.

S'inscrire sur la liste électorale est un droit... mais aussi un devoir

*Centre d'information civique
242 bis, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS*

Infos pratiques

AIDONS LE A PROTEGER
LA PLANETE SUR LAQUELLE
IL
VA GRANDIR

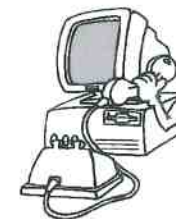
3 « containers », situés près
du hangar communal (10,
Rue Principale), sont à
votre disposition...



« Merci, Rodolphe »

Permanences de mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public les
lundi et jeudi de 17 h 30 à 19 h.



Tél. (et répondeur) 03.22.42.08.18 Fax : 03.22.42.09.10

Les vacances scolaires en 2003

Rentrée des vacances de Noël : 6 janvier

Vacances d'hiver : Du 15 février au 3 mars

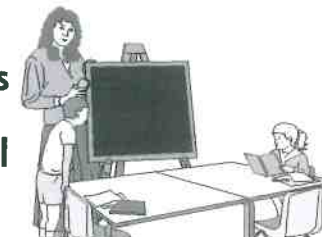
Vacances de printemps : Du 12 au 28 avril

Vacances d'été : 28 juin

Rentrée des grandes vacances : 4 septembre

Vacances de la Toussaint : Du 25 octobre au 3 novembre

Vacances de Noël : 20 décembre



Dates de ramassage



En 2003, les ordures ménagères seront, collectées (comme en
2002) le jeudi. Les journées de décalage seront les suivantes :
les mercredis 30 avril, 7 mai, 13 août, 24 et 31 décembre.

Les encombrants seront ramassés les 9 avril et 8 octobre.

L'Aide Personnalisée d'Autonomie



Vous vivez à votre domicile, dans votre famille ou chez un tiers, ou vous êtes accueilli(e) dans un établissement d'hébergement (maison de retraite, unité de soins de longue durée d'un hôpital...) et vous rencontrez des difficultés pour accomplir des gestes

simples de la vie quotidienne :

- vous lever et vous déplacer ;
- vous habiller ;
- faire votre toilette ;
- sortir de chez vous (démarches, courses...);
- préparer les repas et entretenir votre intérieur...

L'allocation personnalisée d'autonomie (ou APA) peut vous faciliter la vie et vous aider à mieux vivre chez vous ou dans votre établissement...

Une aide personnalisée

Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2002 et financée par l'État, les départements et les caisses de Sécurité sociale, l'APA vous apporte :

À domicile

- Une **allocation**, jusqu'à un maximum d'environ 1 066 € par mois (environ 7 000 F). Son montant est calculé en fonction de votre degré d'autonomie et de vos ressources.
- Cette allocation finance un **plan d'aide à domicile**, élaboré avec vous, qui définit les différents services et aides favorisant votre maintien à domicile. Grâce à elle, vous pouvez ainsi faire appel aux services d'associations agréées ou d'un centre communal d'action sociale (CCAS), ou rémunérer des personnes pour vous aider à votre domicile.

En établissement

- Une **allocation**, calculée en fonction de votre degré d'autonomie et de vos ressources, pour financer les dépenses liées à la prise en charge de la dépendance.
- Votre établissement pourra ainsi mettre **davantage de personnels et de moyens** à votre disposition, afin de vous aider chaque jour.

Quelles conditions ?

- Être âgé(e) de 60 ans au moins.
- Rencontrer des **difficultés pour accomplir les gestes ordinaires** de la vie courante (perte d'autonomie).
- Avoir une **résidence stable et régulière** en France.

Comment faire ?

Si vous pensez remplir ces conditions, la démarche est très simple :

Le dossier de demande

- Il vous suffit de retirer un **dossier** auprès des services de votre Département (conseil général ou circonscription d'action sociale), de votre commune (centre communal d'action sociale ou mairie) ou de votre établissement. Une fois rempli, vous l'adressez au **président du conseil général**.



L'évaluation du degré d'autonomie

- Un **médecin** ou un **travailleur social** évalue votre degré d'autonomie.
- Si vous vivez à votre domicile, il vous conseille et élabore avec vous un « **plan d'aide** », prévoyant les différents services à mettre en œuvre pour faciliter votre maintien chez vous. Vous devrez donner votre accord sur ce plan pour percevoir l'APA.

L'attribution de l'APA

- Dans le même temps, les services du département calculent le **montant de la prestation**, en fonction de vos ressources. La **décision d'attribution** est prise par le président du conseil général, après avis d'une commission spécialisée.
- L'APA vous est alors versée **chaque mois**. À domicile, elle doit être utilisée pour rémunérer des personnes, des services ou des aides techniques favorisant votre autonomie.

Pour en savoir plus

Composez sur votre téléphone fixe (l'appel est gratuit) le numéro vert ci-dessous :

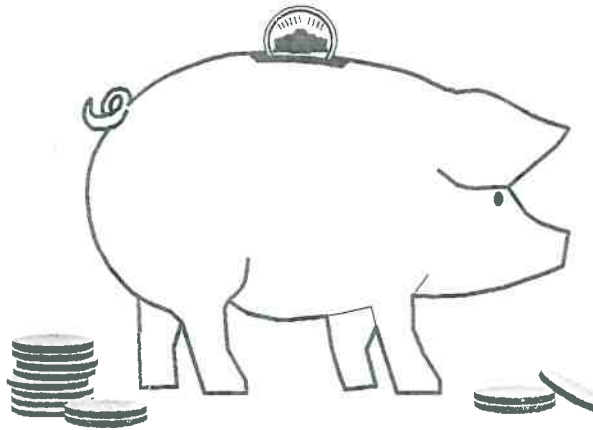
N° Vert 0 800 272 272

Vous pouvez aussi vous adresser à :

- **votre conseil général,**
- **votre circonscription d'action sociale (dépend du conseil général),**
- **votre mairie ou votre centre communal d'action sociale,**
- **au directeur de votre établissement.**



Taxe foncière sur les propriétés bâties



Exonération sous condition de ressources

Pour être exonéré(e) en 2002 de la cotisation de taxe foncière relative à l'habitation principale dont vous êtes propriétaire, vous devez, au 1^{er} janvier 2002, remplir **simultanément** les conditions suivantes (1) :

1. occuper cette habitation en tant que résidence principale :

- seul(e) ou avec votre conjoint ;
- ou avec des personnes qui sont à votre charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu ;
- ou avec des personnes titulaires de l'allocation supplémentaire (2) ;
- ou avec des personnes dont le montant du « revenu fiscal de référence » de 2001 ne dépasse pas certaines limites (reportez-vous au tableau page 9) ;

(1) Si votre conjoint est seul propriétaire, c'est lui qui doit remplir les conditions requises.

(2) Prévue à l'article L. 815-2 ou L. 815-3 du Code de la sécurité sociale (antérieurement FNS).

2. répondre à l'une des conditions suivantes :

- être âgé(e) de plus de 75 ans au 1^{er} janvier 2002 ;
- ou, quel que soit votre âge, être titulaire de l'allocation supplémentaire ou de l'allocation aux adultes handicapés ;

3. et avoir perçu en 2001 un « revenu fiscal de référence » n'ayant pas excédé un certain montant.

Attention : les exonérations de la taxe foncière due au titre de la résidence principale dépendent du montant du « revenu fiscal de référence » des contribuables et non du montant de l'impôt sur le revenu.

Pour la taxe foncière de 2002, c'est le « revenu fiscal de référence » de 2001, qui figure sur l'avis d'impôt sur le revenu de 2001, qui est pris en compte.

Le tableau ci-après récapitule, en fonction du nombre de parts pris en compte pour le calcul de votre impôt, le montant du « revenu fiscal de référence » de 2001 au-delà duquel vous ne pouvez plus bénéficier des exonérations.



Votre nombre de parts pour le calcul de l'impôt sur le revenu (IR) est	Le revenu fiscal de référence qui figure sur votre avis d'IR de 2001 n'est pas supérieur à (1)
1 part	6 928 €
1,5 part	8 779 €
2 parts	10 630 €
2,5 parts	12 481 €
3 parts	14 332 €
supérieur à 3 parts	14 332 € + 1 851 € pour chaque demi-part supplémentaire après la 3 ^e

(1) Pour les DOM, voir les limites indiquées au verso de l'avis d'imposition.

Cette exonération est accordée par l'administration sans démarche de votre part.

Toutefois, si vous y avez droit et si elle ne vous a pas été appliquée, demandez-la au centre des impôts du lieu de dépôt de la déclaration de revenus, notamment lorsque vous remplissez les conditions d'exonération pour la première fois en 2002.

Attention

L'exonération ne concerne pas la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette exonération n'est également jamais accordée pour une résidence secondaire, sauf si vous êtes âgé(e) de plus de 75 ans.

Dégrèvements

► Dégrèvement sous condition de ressources en faveur des personnes âgées ou handicapées et de condition modeste

Les contribuables âgés de plus de 65 ans et de moins de 75 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition bénéficient à compter de 2002 d'un dégrèvement de 100 € de la taxe relative à leur habitation principale lorsqu'ils occupent cette habitation dans les conditions de cohabitation et de revenus indiquées ci-dessous.

Des conseils et des gestes qui sauvent...

Quelques conseils pour **protéger** votre enfant



En silence, votre enfant peut se noyer en moins de 3 minutes, même dans 20 cm d'eau.

Ne laissez jamais un enfant accéder ou rester seul près d'un point d'eau quel qu'il soit.



Ne quittez jamais votre enfant des yeux

- Equipez votre enfant de brassards, d'un maillot flotteur ou d'une bouée adaptée, s'il est à proximité d'un point d'eau.
- Posez à côté de votre piscine ou autre point d'eau :
une perche et une bouée
un téléphone pour alerter les secours
- Après la baignade :
sortez tous les objets flottants (jouets, bouées, objets gonflables)

Apprenez à nager à votre enfant dès l'âge de 4 ans et faites-lui prendre conscience du danger.

 Pompiers : 18  Samu : 15

Apprenez à faire les **gestes** qui sauvent

Un enfant réanimé immédiatement a cinq fois plus de chances de sortir indemne d'une noyade :

Bouche à bouche



L'enfant ne respire pas

Massage cardiaque



L'enfant ne réagit pas

Renseignez-vous auprès des associations et organismes de formation aux premiers secours (Croix Rouge, Protection Civile, Sapeurs Pompiers...).

Vous pouvez vous procurer gratuitement ce document dans votre département auprès de :

- la Préfecture,
 - la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS),
 - la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
 - la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
 - le Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé,
 - la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- ou
- la Commission de la Sécurité des Consommateurs :
Cité Martignac - 111, rue de Grenelle - 75353 Paris 07 SP -
www.securiteconso.org
 - la Fédération Nationale des Constructeurs d'Équipements de Sports et de Loisirs (FNCESL-CSIP) - 9, rue la Pérouse - 75016 Paris
 - l'Association Sauve qui veut et les associations de consommateurs :
ADEIC, AFOC, ORGECO, UFCS,
 - la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France et la Fédération Nationale de Protection Civile,
 - La Croix Rouge

Prudence...

MESSAGE DE LA GENDARMERIE

Jusqu'au 15 janvier 2003, la Gendarmerie Nationale organise une campagne d'information et de prévention au profit des personnes âgées, souvent victimes de vols, d'agressions et d'escroqueries... Cette délinquance en recrudescence entraîne des traumatismes importants pour ces personnes particulièrement vulnérables !

A cet effet, des réunions sont programmées par les militaires de la Brigade de Saint-Saulieu, avec le concours des mairies et des clubs du 3^{ème} âge, afin de sensibiliser ces potentielles victimes à propos des risques encourus et du minimum de précautions à prendre.

**La délinquance n'est pas une fatalité.
Il est possible de s'en prémunir !!!**



Le 17 décembre, une réunion organisée par la Brigade de Saint-Saulieu a réuni une quinzaine de personnes à la Salle des Fêtes.

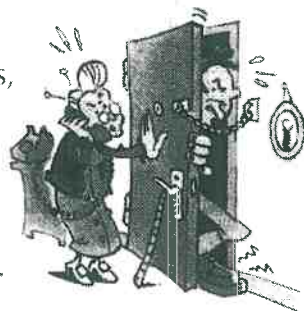
A VOTRE DOMICILE

- ★ N'ouvrez pas votre porte à n'importe qui.

Méfiez-vous des femmes accompagnées d'enfants réclamant un verre d'eau ou un autre service.

- ★ Faites attention aux faux policiers, faux gendarmes, faux pompiers.

- ★ Méfiez-vous des faux professionnels, faux représentants de commerce, faux employés des eaux, faux employés de l'EDF.



- ★ Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte. Exigez la présentation d'une carte professionnelle et n'hésitez pas à vérifier téléphoniquement la réalité de sa mission. Examinez la carte même si la personne est en tenue d'uniforme.

- ★ Ne conservez pas de grosses sommes d'argent.

- ★ Ne vous laissez pas abuser. N'échangez pas vos billets de banque actuels contre les futurs euros (qui ne seront mis en circulation que le 1^{er} janvier 2002). Toutes les opérations d'échange ne pourront se faire que dans les agences bancaires.

- ★ N'indiquez pas que vous vivez seul(e).

SUR LA VOIE PUBLIQUE

- ★ Ne transportez pas de grosses sommes d'argent ou faites vous accompagner d'un parent ou d'un ami.

- ★ Ne comptez pas vos billets dans la rue.

- ★ Ne laissez pas votre code confidentiel avec votre carte bancaire.

- ★ Ne vous promenez pas dans la rue avec un sac ouvert.

- ★ Méfiez-vous des gens qui semblent vouloir vous rendre service ou qui veulent un renseignement.. Il peut s'agir d'un prétexte pour dérober votre portefeuille.

- ★ Marchez sur le trottoir plus près du mur que de la route, avec votre sac du côté immeubles.

- ★ Méfiez-vous des deux roues qui empruntent subrepticement le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir des intentions malveillantes.

- ★ Si vous êtes suivi(e), entrez chez un commerçant et donnez l'alerte.



Renseignements divers

ASSOCIATION DU PAYS DU TRAIT VERT

CHEQUE CADEAU

Le jour du marché un service de transport est organisé vers Ailly sur Noye

Un billet aller/retour vous sera offert dès votre première utilisation.

Renseignements au 03 22 78 17 17

Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Préfecture de Région Picardie

51, rue de la République

80020 AMIENS CEDEX 9

TEL: 03.22.97.81.86 FAX: 03.22.97.81.27

Mel: Droits-des-Femmes@somme.pref.gouv.fr

ANCIENS COMBATTANTS

Nouvelles conditions d'attribution du Titre de Reconnaissance de la Nation
Et de la carte du combattant

L'attribution de la Carte du Combattant est étendue aux militaires
qui ont été rappelés en Algérie pour une période minimum de quatre mois.

L'attribution de Titre de Reconnaissance de la Nation est accordée
Aux anciens d'Algérie jusqu'au 1^{er} juillet 1964
Aux anciens d'Indochine jusqu'au 1^{er} octobre 1957

Renseignements : Sté SOMME 20

1 bis rue Florimond Leroux
80000 Amiens

tel : 03 22 91 31 80

*Si vous avez un litige avec un professionnel,
qu'il s'agisse de crédit, de logement, d'assurance,
de démarchage abusif...ou un problème
d'usager d'un service public...
Nos permanences conseils consommateurs sont
à votre disposition pour vous aider.*

Appel gratuit

N° Vert 0800 810 551

Le téléphone des consommateurs de Picardie

AGIR FACE A LA VIOLENCE CONJUGALE

Numéros utiles : le 17 Police-Secours ou Gendarmerie
Le 15 SAMU
Le 115 Accueil d'Urgence
Le 119 Allo Enfance Maltraitée
03 22 52 09 52 S.O.S. violences en privé
0800 03 46 08 S.O.S. Parents désespérés



**JE L'AIME,
JE LE VACCINE**



Pour faciliter le passage à la retraite, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Picardie vous informe et vous conseille.

Nos Conseillers Retraite vous reçoivent, près de chez vous, dans plus de 500 points d'accueil.

Ils vous conseillent de régulariser votre carrière de cotisant au plus tard à 58 ans et de déposer votre demande de retraite 6 mois avant son point de départ pour éviter la rupture des ressources.

Dans votre commune, ou dans une commune proche, vous pouvez être reçu(e) dans un point d'accueil retraite principalement sur rendez-vous :

- MAIRIE RUE SAINT MARTIN 80250 AILLY SUR NOYE

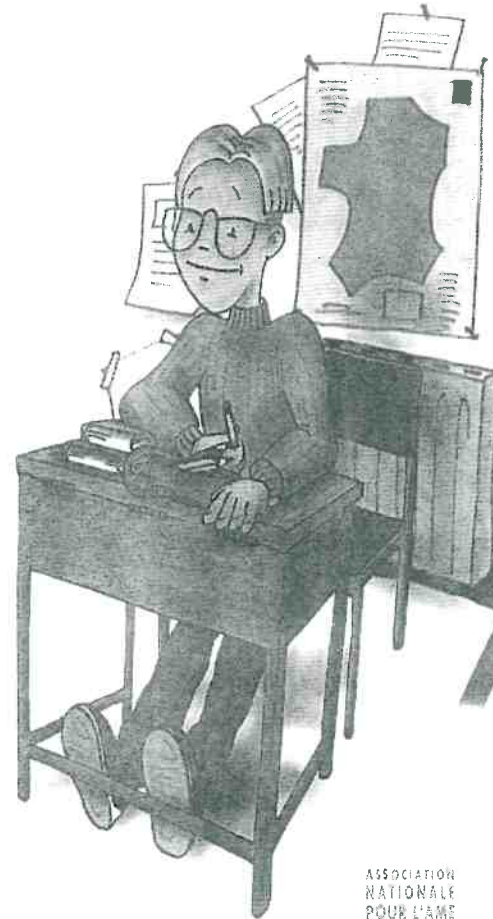
Pour prendre rendez-vous, contactez :

Votre Conseiller Retraite : Brigitte LEMAITRE
Téléphone : 06 08 97 89 61

CITR PERONNE
ROUTE DE BIACHE - BP 77
ZI DE LA CHAPELLETTE
80203 PERONNE
Téléphone : 03 22 84 71 90

Bien Voir à l'école

bien voir pour bien apprendre



La lecture d'un livre, au tableau noir ou sur écran d'ordinateur, l'écriture sur le cahier ... la scolarité exige de grandes capacités visuelles. Lire est un acte apparemment très simple mais qui fait appel à des mécanismes incroyablement délicats et complexes. Lire, ce n'est pas seulement identifier des lettres. C'est aussi reconnaître des mots par des saccades successives des yeux. Ecrire sur une feuille ou sur un clavier d'ordinateur exige, en plus, une bonne coordination entre les yeux et la main. La lecture comme l'écriture impliquent un déplacement du regard rapide et régulier qui sous-entend des mouvements bien coordonnés des deux yeux et une perception nette des lettres. En outre, pour bien lire et bien écrire, votre enfant doit être à la bonne distance de son document. Un test simple : le bon éloignement correspond à la longueur de l'avant bras de l'enfant pouce tendu comme s'il disait OK. De même, si votre enfant travaille ou joue sur un écran d'ordinateur, il doit être placé à une distance supérieure à 40 cm. Enfin, s'il regarde la télévision, il doit être assis à plus d'un mètre.

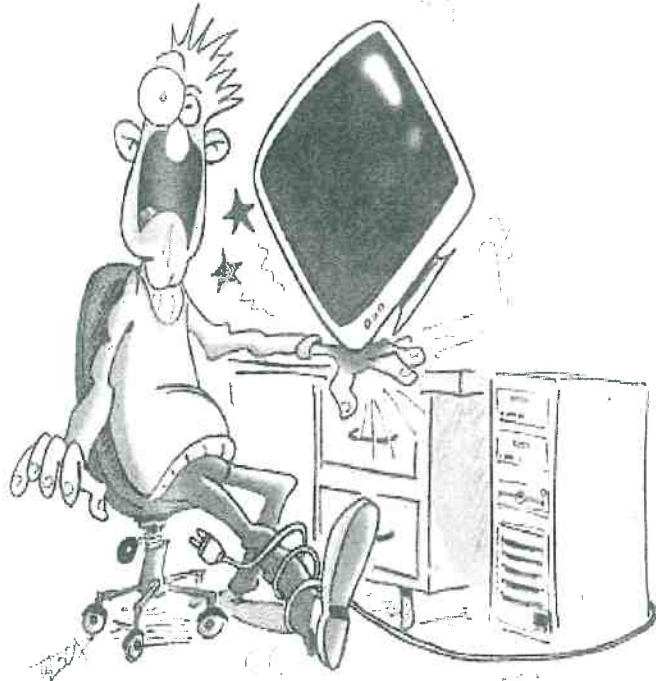
Les écrans n'abîment pas les yeux. En revanche, si votre enfant fatigue c'est le signe de petits défauts visuels passés inaperçus.



ASSOCIATION
NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DE LA VUE
ASNAV

► MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le Pays du Trait Vert



TOUT DOUCEMENT, LA MACHINE PREND LE
LE DESSUS SUR L'HOMME.

Grâce à Picardie en Ligne, vous pouvez apprendre les rudiments de l'Internet. Naviguer sur des sites web, consulter sa boîte aux lettres électronique, créer son site web, voilà tout ce qu'il est possible de faire.

Il y a 4 plates-formes d'accueil : Montdidier, Moreuil, Rosières en Santerre et Roye sont à votre disposition.

L'inscription et la formation sont gratuites et donnent droit à 20 heures de consultation.

La formation est divisée en 4 niveaux de 1h30 chacun.

Après les 20 heures de gratuités, les 4 heures de connexion seront à 7.70 €.

Il y a entre 4 et 8 ordinateurs à votre disposition par plate-forme, ainsi que des scanners et des imprimantes (laser noir et blanc, jet d'encre couleur), des webcams et des casques micros.

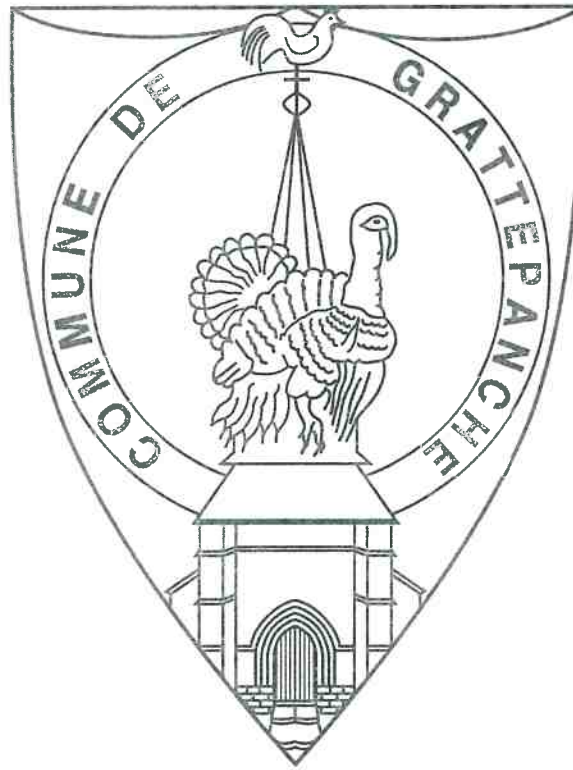
Pour tous renseignements (horaires, formations, réservation), appelez l'Association du Pays du Trait Vert au 03.22.78.04.56. Votre message sera transmis à la coordinatrice animatrice NTIC, Mme Karine WANESSE-LEVESQUE.

Armée

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »

Suite au courrier de général de division, commandant l'école d'état-major et commandant d'armes de la place de Compiègne relatif à la désignation d'un correspondant « Défense » dans chaque commune, le conseil municipal a accepté que Monsieur Alain LEVERT soit ce correspondant. Son rôle est de servir de relais entre les jeunes du village et l'armée.





BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : ROGER Betty, LECLERC Jean-Bernard, HERMANT Eric, LEVERT Alain et
GOURGUECHON Francis

Sous la responsabilité de NAVARRE Maurice, Maire de la Commune de GRATTEPANCHE.

2002

I.P.N.S.